

Conseil Municipal du 17 mars 2021

Nos commentaires

L'opposition mise en garde par Monsieur le maire lors du précédent conseil « nous ne sommes pas là pour travailler » évitera les foudres de Monsieur le Maire peu enclin au débat, et encore moins à la contradiction et s'abstiendra de tous commentaires durant ce conseil. Elle n'interviendra qu'à deux reprises pour relever des erreurs juridiques et un problème d'éthique.

Ce fut un conseil municipal plutôt calme, avec seulement 13 délibérations, mais au cours duquel Monsieur le Maire s'exprimera durant 3h30.

A noter quand même, 6 défections dans les rangs de la majorité.

Compte rendu de la précédente séance : **vote contre**

Compte rendu qui, une fois de plus, ne rend pas compte des échanges, de l'ambiance, et du comportement de Monsieur le Maire à l'égard de l'opposition.

1^{ère}, délibération : installation d'une centrale photovoltaïque sur l'école des Cabassols.

2^{ème} délibération : participation de la commune au capital de l'AVPPA.

Vote : pour

Denis Jacob et Hervé Pornot, co-présidents de l'AVPPA, nous ont présenté le projet. On les remercie pour leurs explications intéressantes, claires et pédagogiques.

Mais leur présence, certes agréable, nous a surpris car non annoncée par Monsieur le Maire.

Annie Mouthier est intervenue pour relever deux problèmes juridiques dans la délibération :

- La délibération commet une erreur au regard du droit des sociétés en indiquant : « les sociétaires sont ainsi propriétaires des installations au travers de la coopérative ».

Annie Mouthier indique au Maire que seule la coopérative est propriétaire des installations, les sociétaires n'étant propriétaires que de leurs parts sociales, et qu'il conviendrait de modifier la délibération en ce sens.

- La commune doit déposer une candidature auprès de l'AVEPPA pour intégrer son capital. Cette intégration au capital n'est pas de droit. (Article 15 des statuts de l'AVEPPA), et l'AVEPPA est donc en situation de refuser.

Monsieur le Maire d'abord surpris, indique qu'il déposera cette candidature.

3^{ème} délibération : aménagement de la forêt communale.

Vote : Abstention

Une présentation succincte est faite en conseil et orientée sur deux points principaux :

- La vente du bois récolté suite à l'abattage des arbres
- L'accueil du public et des chasseurs dans la forêt

Marie-Claire Morin nous apporte les quelques remarques suivantes :

Une étude trop succincte, qui aurait méritée plus de concertation avec les partenaires concernés et la population.

La biodiversité animale n'est pas du tout prise en compte. Par exemple, l'ONF rapporte que les chiroptères (chauves-souris) ne portent que peu d'intérêt à la forêt de Venelles par rapport à d'autres secteurs du massif. Cela peut s'expliquer par un manque de gîte d'accueil pour ces espèces.

Rappelons d'ailleurs que depuis la loi de 1976 les chiroptères sont des espèces protégées (interdiction de détruire, transporter, commercialiser les chauves-souris ou encore de détruire ou détériorer leur habitat).

Concernant les oiseaux, la forêt de venelles est très attractive pour eux. Beaucoup d'espèces protégées et le rapport prévoit de planifier « SI POSSIBLE » les interventions de coupes ou travaux, en dehors du printemps, période de nidification.

Et si cela n'est pas possible... tant pis pour les espèces protégées ?

Rappelons que la biodiversité était un thème fort de la campagne de Monsieur Mercier. Il serait donc temps que la forêt soit entretenue, oui, mais également accueillante pour les espèces animales qui sont pour certaines en voie de disparition.

D'autre part, aucune convention de chasse n'existe sur tout le territoire forestier venellois. Un meilleur encadrement de cette pratique permettrait également d'accroître le développement de la biodiversité à Venelles.

Ce à quoi il nous a été répondu: « les chasseurs paient » ! Donc à Venelles, tout serait-il question d'argent ?

Enfin, attention à l'espèce unique !! La monoculture est dangereuse. Pour maintenir la biodiversité il ne faut pas planter une seule espèce. Si celle-ci est malade c'est toute la forêt qui est impactée.

La forêt est une entité écologique, elle doit être considérée dans son ensemble. Beaucoup d'autres éléments sont à prendre en compte : les animaux, les insectes qui luttent contre les parasites (qui eux mêmes peuvent détruire les forêts)...

Travailler sur la forêt doit se faire en prenant du temps et sans attendre un retour à court terme.

A quand la création de réserves naturelles pour protéger la faune, flore, de projets spécifiques pour mettre en place une véritable action de préservation des espaces naturels, de la biodiversité ?

4^{ème} délibération : rapport d'orientation budgétaire. Délibération sujette à la présentation uniquement et non au vote.

L'opposition prendra acte de la présentation du rapport (même si cette présentation a été assez succincte) et de la mise au débat du rapport.

Quant l'opposition ne participe pas au débat, Monsieur le Maire est seul à s'exprimer. Donc le débat n'a pas eu lieu !

5^{ème} délibération : demande d'une aide financière pour des travaux d'aménagement du chemin du collet Redon. Vote : pour

Montant des travaux : 330 000 euros. Travaux qui auraient pu passer en marché publics pour un fonctionnement plus sain des finances.

L'opposition alerte régulièrement Monsieur le Maire sur l'absence de pistes cyclables, piétonnes en centre-ville.

Même si on est d'accord pour aménager le chemin du Redon, la priorité n'était pas là, pour autant.

6^{ème} délibération : demande d'aide pour construction d'ombrières photovoltaïques. Vote : pour

Aucun commentaire car déjà travaillé en amont. Simple formalité.

7^{ème} délibération : convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité. Vote : pour

Même si la convention n'a pas été mise à notre disposition.

8^{ème} délibération : prorogation du contrat pluriannuel de développement. Vote : pour

Même si on aurait souhaité que le contrat fourni soit complet.

9^{ème} aide financière pour acheter des ouvrages. Vote : contre

Annie Mouthier et Jean-Yves Salvat interviendront sur cette délibération pour tenter de la faire modifier, en vain .

La subvention obtenue de la Drac est dépensée auprès d'une seule librairie alors qu'il y en a trois sur Venelles.

Cette aide, octroyée par la Drac a pour objectif de soutenir les librairies locales.

Réponse qui nous a été faite : les autres librairies ne sont pas en capacité de répondre à nos besoins.

En fait, les autres librairies n'ont même pas été sollicitées.

Non-respect des règles d'équité.

10^{ème} délibération : installation d'un bungalow provisoire. Vote : abstention

Ce bungalow aussi appelé structure modulaire est destiné à l'accueil des jeunes, suite à la destruction du « local jeunes » actuel. Les jeunes devaient initialement être accueillis au pôle culturel. Ils auraient décliné cette invitation. Et il ne semble pas que des propositions sérieuses d'installation leur aient été faites. La rencontre intergénérationnelle n'aura pas lieu.

Cette structure modulaire est présentée comme provisoire et à la fois définitive... il faudrait se mettre d'accord. Ce genre de bâtiment n'a normalement aucune vocation à devenir définitive mais à Venelles, il semblerait que oui !

De plus, on apprend que la municipalité veut faire de cet endroit, un espace « cocooning » pour les jeunes. Nous attendons avec impatience de voir en quoi un préfabriqué peut être « cocooning »

11^{ème} délibération : demande d'autorisation d'urbanisme pour l'extension de salle polyvalente. Vote : pour

Aucun commentaire car déjà travaillé en amont. Simple formalité.

12^{ème} délibération : acquisition de terres agricoles. Vote : pour

Même si on aurait souhaité connaître les projets afférents à cette acquisition.

13^{ème} délibération : gestion des ouvrages/ convention de régularisation entre la commune et Escota. Vote : pour.

On espère toujours que Monsieur le Maire sera sensible à la dégradation de l'environnement que génère l'autoroute, et mettra tout en œuvre pour y remédier!